



Nous sommes privilégié de vous avoir comme client. Vous êtes-vous aussi privilégié de venir pêcher à la Pourvoirie St-Zénon. Dû à quelques écarts de conduite nous devons établir ces règles. Ceci assurera le maintien de la tranquillité pour tous!

**Accompagnateur :** Si vous voulez être en présence d'un accompagnateur, cette personne paie le même tarif que s'il pêchait.

**Assignation chaloupe :** Une chaloupe sera assignée par la Pourvoirie lors de votre arrivée.

**Batterie marine :** Nous ne garantissons pas la durée de vie d'une batterie en cas de forts vents ou utilisé pour alimenter d'autres équipements ou d'utilisation de votre propre moteur. Nos batteries sont testées pour des moteurs minn kota 30lbs.

**Bris / manque d'équipement :** Rapporter immédiatement tout bris ou manque d'équipement à l'accueil.

**Départ :** Tous les départs doivent être enregistrés à l'accueil avant l'heure de fin de journée. Tous les poissons doivent y être déclarés.

**Embarcation :** Seules nos embarcations sont autorisées sur nos lacs.

**Fin de journée :** Vous devez la remettre à sa place attitrée à la fin de votre journée. Si votre espace est occupé, il est impératif de laisser votre chaloupe à l'extrémité du quai et d'aviser la Pourvoirie immédiatement.

**Heure de fin :** Chaque client doit respecter l'heure de sortie du lac. Nous tenons à la sécurité de notre personnel et puisqu'ils nettoient chaque soir les chaloupes, nous voulons le faire avant la tombée de la nuit.

**Location :** Vous devez rapporter à l'accueil TOUT les équipements loués après leurs utilisations.

**Mauvaise chaloupe :** Vous n'aimez pas votre chaloupe, voyez les gens à l'Accueil afin de vous en faire attitrer une autre dans la mesure du possible. Il est interdit de prendre une chaloupe qui ne vous a pas été assignée.

**Moteur :** Seuls les moteurs électriques sont autorisés sur le site.

**Pêche du quai :** Il arrive que certaines personnes pêchent à partir du quai. Il incombe à ce pêcheur d'assurer la sécurité des autres et de ne pas envahir leurs bulles.

**Permis conducteur d'embarcation de plaisance :** Vous devez détenir un permis de conducteur d'embarcation de plaisance. Veuillez faire les démarches nécessaires avant votre arrivée ici pour l'obtenir.

**Quota Adulte :** Il est permis d'attraper 10 truites, dont un maximum de 3 de plus de 14pouces

**Quota Ado – avec son permis :** 5 truites, dont un maximum de 1 de plus de 14pouces

**Quota Ado – sans permis :** partage le quota de son parent

**Quota Enfant –** partage le quota de son parent

**Remise à l'eau :** Aucune remise à l'eau. Même pour une truite trop petite, qui a mordu sur le bout de la lèvres, une à qui vous n'avez pas fait mal. **C'est NON.**

**Respect des autres :** Le respect entre pêcheur est primordial. Vous ne devez jamais importuner un autre client, ni lui couper sa voie sans respect des règles de route. Tenez-vous loin des autres. Du poisson il y en a partout!

**Salubrité :** Vous devez remettre la chaloupe dans le même état que vous l'avez reçu : propre, vide de déchets et libre de tout équipement.

Le non-respect d'un de ces articles mènera à un avertissement. Au second manquement, vous ne serez plus autorisé à venir pêcher chez nous. Il faudra vous trouver une autre Pourvoirie.

Je m'engage donc à respecter toutes ces règles et que ma signature est valide pour la saison 2024.

Signé à St-Zénon le \_\_\_\_\_

Signature client \_\_\_\_\_

Numéro réservation \_\_\_\_\_

Nom du client \_\_\_\_\_